

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Tel qu'exigé par le code municipal à l'article 176.2.2, c'est avec plaisir que je vous présente mon rapport sur la situation financière 2023.

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2023 ont été vérifiés par la firme F.B.L. s.e.n.c. et déposés lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

Les états financiers ont révélé un surplus de 133 203\$. De l'avis du vérificateur, les états financiers 2023 reflètent fidèlement la situation financière selon les principes comptables généralement reconnus.

RAPPORT FINANCIER 2023 (ADMINISTRATION MUNICIPALE)
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS	3 311 682\$
DÉPENSES	(1 451 287\$)
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	138 803\$
REVENUS D'INVESTISSEMENT	(1 722 396\$)
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	(14 545\$)
AFFECTATION	(129 054\$)
SURPLUS POUR FIN FISCAL :	133 203\$

Au cours de l'année 2023, nous avons travaillé sans relâche à promouvoir le bien-être dans notre municipalité et assurer le bon fonctionnement de nos services municipaux. En bénéficiant de la subvention PRABAM et celle du fonds de la ruralité, nous avons rénové l'hôtel de ville en aménageant une salle multifonctionnelle, un portique et les bureaux. Aussi, nous avons effectué l'importante réfection du Chemin Quatre-Saisons et du chemin des Serres, financée majoritairement par la subvention de la TECQ, une aide financière que le ministère des Transports nous a octroyé ainsi qu'une subvention du député Provincial.

Je vous confirme qu'ensemble votre conseil municipal ainsi que le personnel ont démontré une attention particulière dans la gestion des fonds publics de façon à réaliser ces projets tout en permettant de maintenir une bonne santé financière. En effet, notre surplus accumulé s'est maintenu à un niveau stable. Au 31 décembre 2022 il s'élevait à 812 740\$ et au 31 décembre 2023 il était de 805 590\$

TRAITEMENT DES ÉLUS 2023

Tel que stipulé à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je me dois de vous mentionner les rémunérations et les allocations de dépenses que chacun des membres du conseil ont reçues :

Municipalité

Pour le maire la rémunération municipale annuelle est 13 347.52\$, plus une allocation de dépenses de 6 673.76\$ totalisant 20 021.28\$. Pour la MRC il reçoit une rémunération de 8 279.74\$, à laquelle s'ajoute une allocation de dépense de 4 139.87\$ totalisant pour la MRC un montant de 12 419.61\$.

Pour chacun des autres membres du conseil, la rémunération est de 4 449.04\$, plus une allocation de 2 224.52\$ totalisant 6 673.56\$. Tant qu'au représentant de notre municipalité à la régie il a reçu une rémunération de 495\$, plus une allocation de dépense de 611.82\$.

Je remercie nos dévoués employés, membres du conseil, tous les comités, nos précieux bénévoles et tous les organismes de la municipalité de plus que notre service incendie pour leur bon travail, leur assiduité, leur dévouement, leur professionnalisme et leur excellente collaboration qui font de notre municipalité où il est agréable d'y vivre.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, commentaire, suggestion, plainte, nous sommes là pour vous !

Votre maire,

Stéphane Dionne